

## Communiqué relatif à la réunion des Sept (Saltsjöbaden, 20-21 juillet 1959)

**Légende:** Le 21 juillet 1959, les ministres de l'Autriche, du Danemark, de la Norvège, du Portugal, de la Suède, de la Suisse et du Royaume-Uni, réunis à Saltsjöbaden en Suède, décident la création de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et annoncent la poursuite des négociations en vue de la constitution d'un Marché commun nordique.

**Source:** Notes et études documentaires : Plan préliminaire d'Association Européenne de Libre Echange (A.E.L.E.). 10.11.1959, n° 2.590. Paris: La Documentation française.

**Copyright:** (c) La Documentation française

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/communique\\_relatif\\_a\\_la\\_reunion\\_des\\_sept\\_saltsjobaden\\_20\\_21\\_juillet\\_1959-fr-6e965345-aa42-43e3-b9ab-585468baee15.html](http://www.cvce.eu/obj/communique_relatif_a_la_reunion_des_sept_saltsjobaden_20_21_juillet_1959-fr-6e965345-aa42-43e3-b9ab-585468baee15.html)

**Date de dernière mise à jour:** 04/09/2012

## Communiqué relatif à la réunion tenue par les Sept à Saltsjöbaden les 20 et 21 juillet 1959

Les ministres de l'Autriche, du Danemark, de la Norvège, du Portugal, de la Suède, de la Suisse et du Royaume-Uni, se sont réunis à Stockholm les 20 et 21 juillet 1959, sous la présidence de M. Lange.

Participaient à la réunion les Ministres suivants :

Autriche : M. B. Kreisky, Ministre des Affaires étrangères ;  
M. F. Bock, Ministre du Commerce et de la Reconstruction ;

Danemark : M. J.O. Krag, Ministre des Affaires étrangères ;  
M. B. Dahlgaard, Ministre des Affaires économiques et des Relations nordiques ;

Norvège : M. A. Skaug, Ministre du Commerce ;  
M. T.M. Bratteli, Ministre des Finances ;

Portugal : M. J.G. Correia de Oliveira, Ministre du Commerce ;

Suède : M. G. Lange, Ministre du Commerce ;  
M. G. Netzen, Ministre de l'Agriculture ;

Suisse : M. M. Petitpierre, Conseiller Fédéral, Chef du Département Politique Fédéral ;  
M. T. Holenstein, Conseiller fédéral, Chef du Département fédéral de l'Economie publique ;

Royaume-Uni : Rt. Mon. D. Heathcoat Amory, Chancelier de l'Echiquier.

Les Ministres ont décidé de recommander à leurs Gouvernements de créer entre les sept pays une Association Européenne de Libre Echange. Cette Association aurait pour objet de renforcer les économies des membres en favorisant l'expansion économique, le plein emploi, l'élévation du niveau de vie et la stabilité financière.

Les Ministres ont affirmé qu'en établissant une Association Européenne de Libre Echange, leur but est de faciliter de prochaines négociations tant avec la Communauté Economique Européenne qu'avec les autres membres de l'O.E.C.E. qui ont des problèmes particuliers appelant des solutions appropriées. Ces négociations auraient pour objet l'élimination des barrières douanières et l'établissement d'une association multilatérale groupant tous les membres de l'O.E.C.E. Les Gouvernements seraient ainsi à même de renforcer la coopération économique entre les pays de l'O.E.C.E. tout en favorisant l'expansion du commerce mondial.

Ils ont aussi décidé que les hauts fonctionnaires qui seraient chargés d'établir le texte de la Convention constitueraient un comité officiel qui donnerait aux Gouvernements son avis sur les questions qui intéresseraient d'autres pays et qui poserait l'établissement de l'Association de Libre Echange ; en particulier, il étudierait le problème des négociations futures en vue d'élargir l'association. Afin de faciliter les relations avec la Communauté Economique Européenne, tous les Gouvernements représentés à la réunion ont exprimé le désir d'accréditer des représentants auprès de la Communauté. Le Danemark a déjà pris une mesure en ce sens.

Pour les produits industriels, le plan comporte des règles prévoyant l'abolition des droits de douane et des restrictions quantitatives, le maintien d'une loyale concurrence, et l'identification des marchandises qui circuleraient librement entre les pays Membres. L'objectif immédiat est l'abaissement de 20 % des droits de douane le 1<sup>er</sup> juillet 1960.

Les Ministres ont décidé que l'agriculture ferait l'objet d'un accord spécial. Celui-ci énoncerait les objectifs fixés en matière de politique agricole et alimentaire, prévoirait, le cas échéant, des consultations, et tendrait

à favoriser l'expansion du commerce entre les membres, compte tenu de la nécessité d'atteindre un niveau suffisant de réciprocité. Les Ministres ont noté que pour obtenir la réciprocité recherchée, des arrangements bilatéraux avaient été déjà conclus entre certains pays Membres et que d'autres arrangements du même ordre étaient envisagés.

Le poisson et les autres produits de la mer seraient traités indépendamment de l'agriculture. Aux termes de certaines propositions, un accord spécial serait conclu pour obtenir une plus grande liberté et une intensification des échanges de ces produits ; ces propositions seront examinées de façon approfondie. Les conversations se poursuivront à ce sujet entre les Gouvernements.

Les Ministres ont décidé que les arrangements institutionnels devraient être aussi simples que possible. L'organe de direction sera le Conseil des Ministres. Toutes les décisions impliquant des obligations nouvelles seront prises à l'unanimité ; on envisage que des décisions soient prises à la majorité dans certains cas déterminés n'impliquant pas d'obligations nouvelles.

Au cours de la réunion, M. Krag, Ministre des Affaires étrangères du Danemark, a fait la déclaration suivante au nom des Délégations du Danemark, de la Norvège et de la Suède, au sujet des négociations sur le Marché Commun Nordique :

« Les négociations entamées en vue de la constitution d'un Marché Commun Nordique, auxquelles participe aussi la Finlande, sont déjà très avancées. Nous reviendrons sur certaines questions posées par les relations entre le Marché Nordique et l'Association de Libre Echange.

« Les négociations entre les pays nordiques ont abouti à l'établissement d'un plan préliminaire sur la coopération entre les pays nordiques, et notamment sur la création d'un Marché Commun Nordique. Ce plan a été soumis aux Délégations ministérielles du Danemark, de la Finlande, de la Norvège et de la Suède qui se sont réunies à Kungälv les 11 et 12 juillet. Les Délégations ont estimé que les projets de coopération économique nordique devraient être adaptés à l'Association Européenne de Libre Echange envisagée entre les sept pays. Les pays nordiques sont résolus à poursuivre leurs travaux sur la coopération économique, en tenant compte des circonstances nouvelles.

« Les Délégations nordiques tiendront les autres pays informés de tout fait nouveau intéressant leurs projets de coopération économique. Elles sont prêtes à discuter avec les autres membres de l'Association de Libre Echange tous les problèmes d'intérêt commun ayant un lien avec leurs projets. »

Les Ministres ont prié M. Lange d'informer en leur nom l'O.E.C.E. et le Secrétaire Exécutif du G.A.T.T. de la recommandation qu'ils ont faite au sujet de l'établissement d'une Association Européenne de Libre Echange.

Etant donné que la Finlande participe au Groupe nordique et au projet de Coopération Economique élaboré par ce Groupe nordique, le Ministre finlandais du Commerce et de l'Industrie, M. Karjalainen, a été invité à exposer devant la Conférence l'attitude de son Gouvernement à l'égard du projet de l'Association de Libre Echange.

M. Karjalainen a évoqué la participation de son pays aux plans nordiques d'étroite coopération économique, et il a souligné l'intérêt économique et l'importance du plan d'Association de Libre Echange pour la Finlande.

Il a fait toutefois observer qu'à cet égard, la Finlande ne conclurait d'accord sur les tarifs douaniers et les échanges que s'ils sont conformes à sa politique extérieure déclarée, laquelle est fondée sur les accords internationaux en vigueur, ainsi qu'à sa politique commerciale traditionnelle, qui repose sur des accords de commerce bilatéraux.

Etant donné que le Gouvernement de la Finlande n'a pas eu la possibilité de suivre les discussions sur le projet d'association de Libre Echange, et que, d'autre part, les organes législatifs finlandais n'ont pas étudié

la question, M. Karjalainen a déclaré qu'il était impossible pour le moment, de préciser l'attitude définitive de son pays. Son Gouvernement espère qu'on lui donnera la possibilité de suivre de plus près les nouvelles discussions sur le projet d'Association de Libre Echange.

Les Ministres des sept pays ont pris note de la déclaration de la Finlande, et ils ont décidé que ce pays, en tant que membre du Groupe nordique, disposerait des facilités évoquées par son pays.